

PRÉFACE

FRANÇOISE BERCÉ

Maurice Parturier a publié au Divan, puis chez Privat, la correspondance générale de Prosper Mérimée entre 1941 et 1964 en dix-huit volumes. Cette édition très complète avait été rendue possible par la mise au jour progressive de fonds familiaux provenant des principaux destinataires, l'appartenance de l'écrivain avec ses papiers et sa bibliothèque ayant brûlé en 1871 pendant la Commune.

Si les correspondants littéraires et politiques sont légion, les lettres adressées à Ludovic Vitet, président de la Commission des monuments historiques sous la monarchie de Juillet, constituaient la référence la plus précieuse et la plus homogène pour l'histoire de la protection des monuments. Or Maurice Parturier avait publié dès 1934, chez Plon, un volume de correspondance de Mérimée avec Vitet, à partir du fonds Aubry-Vitet. Il parut tentant, en 1998, de rééditer ce petit volume contenant l'essentiel des comptes rendus des tournées de l'inspecteur général et d'y ajouter ceux des archives des Monuments historiques (Médiathèque du patrimoine et de la photographie)¹, provenant, eux aussi, de

1. Les lettres ajoutées dans l'édition de 1998 et ici reproduites dans l'ordre chronologique de la correspondance sont celles des 23 juillet 1840, 11 juin 1841, 18 juin 1841, 25 juin 1841, 16 juillet 1841, 13 mars 1842,

la marquise de Maillé et transmis ultérieurement par Jean Hubert. La nouvelle édition permettra de les consulter dans l'ordre chronologique et par des index communs.

Cette réédition reste fidèle à l'esprit de la collection Format : les références bibliographiques intègrent notamment des publications et des expositions récemment consacrées à Mérimée.

Sans doute le spécialiste des antiquités nationales devrait-il recourir aux lettres adressées aux Antiquaires de l'Ouest, aux Lenormant, à Montalivet, aux architectes, Viollet-le-Duc, Mallay, Boeswillwald, qui figurent dans la *Correspondance générale* mais l'essentiel est ici, avec le complément toujours indispensable des archives institutionnelles que sont les procès-verbaux du Comité des arts et monuments et ceux de la Commission des monuments historiques, ainsi que les rapports conservés par « affaire » aux archives du Patrimoine.

*
**

Le nom de Mérimée est certes surtout attaché à *Carmen*, à *Colomba* et à *La Vénus d'Ille*, mais il est peu d'archéologues qui ignorent le rôle essentiel joué par lui pendant plus de vingt-cinq ans dans la création du Service des monuments historiques puis dans la définition de la doctrine naissante de la restauration. Ludovic Vitet est sans doute aujourd'hui l'un des moins connus de ses correspondants,

3 juillet 1842, 8 septembre 1844, 24 septembre 1844, 27 octobre 1844, 7 août 1845, 12 août 1845, 30 août 1845, 29 juillet 1846, 21 septembre 1845, 14 octobre 1846, 15 octobre 1846, 20 décembre 1846. Nous rédigeons les notes de bas de page de ces lettres. La mention [FB] les distingue de celles de Maurice Parturier.

bien que familier des spécialistes de la première moitié du XIX^e siècle. S'il eut, lui aussi, un rôle essentiel dans l'histoire du service, bien que limité à la durée de la monarchie de Juillet, ses œuvres historiques et archéologiques ont longtemps constitué une référence au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le retour aux origines d'une institution, datant de 1830, comme celle des Monuments historiques est aussi instructif qu'émouvant. Les véritables problèmes sont posés d'emblée – choix des monuments à protéger, déontologie de la restauration, qualité des intervenants, modicité des crédits, rôle et place de l'opinion – et ne sont guère différents de ceux que doivent rencontrer aujourd'hui les responsables de la politique patrimoniale. L'échelle du nombre des protections et des intervenants seule a changé : nous sommes passés de timides mesures en faveur de moins de mille monuments à la protection de plusieurs dizaines de milliers d'édifices. Cette extension qui est à la mesure des curiosités, des connaissances, des exigences de notre société légitime l'entreprise de ces premiers inventeurs et explorateurs, tandis que leurs difficultés apparaissent proches des nôtres.

L'idée de préserver des monuments anciens au nom de l'histoire et de l'art est apparue à la Révolution dans le temps même où les confiscations révolutionnaires, celle des biens du clergé d'abord, puis des émigrés, celle enfin du domaine et des résidences royales, préoyaient leur vente, voire leur destruction pour la réutilisation de leurs matériaux. La Commission des arts fut alors créée par la Constituante et chargée de préserver les monuments et les objets susceptibles de servir à l'éducation du citoyen. Cette commission composée d'historiens, d'érudits, d'archéologues, généralement membres des anciennes académies, accomplit un travail considérable mais ne put empêcher de très nombreuses

disparitions. Cependant le concept de monument historique était né, puisqu'on était passé de la seule valeur d'usage d'un bien qu'un propriétaire pouvait à sa guise modifier et même détruire, à sa conservation au nom de l'intérêt public pour sa valeur historique ou artistique.

Il revint à la monarchie de Juillet qui voulait réconcilier la France de l'Ancien Régime et celle de la Révolution et de l'Empire de créer les institutions scientifiques capables d'en écrire l'histoire : ce faisant, le nouveau régime consacrait un mouvement d'opinion né sous la Restauration en faveur de la résurrection du passé et de la sauvegarde des antiquités nationales, dont on peut mesurer l'ampleur et la vitalité par le nombre des sociétés savantes qui naquirent alors et qui continuèrent de se créer sous la monarchie de Juillet et le Second Empire.

Progressivement, tous les départements possédèrent une ou deux sociétés d'érudition, et les préfets qui obtinrent dans quelques départements des crédits des conseils généraux pour la conservation des monuments anciens créèrent, là où il n'en existait pas, des commissions archéologiques. Un réseau de bonnes volontés, souvent formé d'hommes jeunes appartenant aux classes de la bourgeoisie libérale ou administrative, constituait le vivier de correspondants possibles pour le pouvoir central. Lorsque Guizot, ministre de l'Intérieur, créa en 1830 un poste d'inspecteur général des Monuments historiques, cette mesure s'inscrivait dans le programme du nouveau régime et répondait en même temps à une attente de la société provinciale. Le titre définissait une mission d'enquête, d'information sur l'état des monuments en France et de coordination des bonnes volontés institutionnelles ou individuelles qui constitueraient d'éventuels relais pour le pouvoir.

L'intérêt pour les antiquités nationales était partagé par des cercles ou des clientèles de références différentes.

Un écart sensible sépare les antiquaires, les collectionneurs voire les amateurs de ruines, des décorateurs d'opéra et de théâtre ou des ornemanistes qui réinventent un Moyen Âge de fantaisie inspirant le style troubadour. Non seulement on peut reconnaître dans l'engouement pour le passé médiéval une première lecture sensible, romantique avant que ne s'affirme l'interprétation rationaliste de la deuxième génération, mais on les voit coexister pendant les mêmes années, parfois chez les mêmes individus.

Les monuments de la France n'appartenaient en propre ni aux uns ni aux autres, mais l'action administrative avait à définir une politique d'intervention.

Le premier titulaire du poste d'inspecteur général fut Ludovic Vitet, ancien critique musical sous le précédent régime du journal d'opposition *Le Globe*, auteur de plusieurs drames historiques, familier de Guizot et de Casimir Perier dont il épousa la nièce. Ses ascendances normandes l'avaient mis en outre en contact avec le milieu de l'érudition fort active en cette province, notamment avec Auguste Le Prevost.

Ludovic Vitet accomplit une tournée à partir de novembre 1830, parcourant le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et l'Oise dont il publia le compte rendu sous la forme d'un rapport officiel en 1831, dans lequel il traitait non seulement des monuments en péril mais des bibliothèques, des archives et des musées.

Maurice Parturier dans son introduction à la correspondance de Mérimée et de Vitet a retracé assez précisément pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y attarder la carrière de Vitet et l'origine de ses premières rencontres avec Mérimée. En 1834, le comte d'Argout échangea son portefeuille avec celui du ministre Tanneguy Duchâtel qui passa au Commerce, Vitet devenant secrétaire général de ce ministre ami. Peu après, le comte d'Argout vint occuper le poste de gouverneur de la

Banque de France : il fut remplacé à l'Intérieur par Thiers qui nomma Mérimée sur le poste de Vitet.

Les biographes de l'écrivain ont volontiers souligné son absence de connaissances archéologiques. Il avait du moins reçu une solide formation classique, puis juridique. Par son père, Léonor Mérimée, secrétaire général de l'École des beaux-arts, il était familier des milieux artistiques. Ainsi avait-il, en 1826, fait un voyage en Angleterre et rendu visite au peintre Lawrence. En 1828, il avait écrit *La Jacquerie*, en 1829, la *Chronique du règne de Charles IX*. Cependant, il n'avait publié à cette date aucune étude savante dans le domaine des antiquités nationales.

Mérimée, fort heureux de cette succession, mit ses pas dans ceux de son prédécesseur et entama à son tour une série de tournées dans toute la France, dont il publia les observations et les conclusions dans des relations littéraires et administratives à la fois. C'est ainsi qu'en 1835 paraissaient les *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, en 1836 les *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, en 1838 les *Notes d'un voyage en Auvergne*, en 1840 les *Notes d'un voyage en Corse*.

Cependant pour légitimer une politique de conservation des monuments, il fallait une autorité scientifique et un budget. C'est pourquoi Montalivet, redevenu ministre de l'Intérieur en 1837, institua une commission chargée de répartir entre les départements les subventions de l'État. Elle était composée d'archéologues, comme Auguste Le Prevost, comptait pour membre le baron Taylor, illustre initiateur, avec Nodier, de la publication des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Elle comprenait également deux architectes, Auguste Caristie et Félix Duban, le comte de Montesquiou, qui appartenait à la filiation bonapartiste du régime. Bientôt leur furent adjoints deux députés qui s'étaient fait connaître par leurs publications savantes, Denis et Golbéry, ainsi que

Charles Lenormant, conservateur des Monnaies et médailles de la Bibliothèque royale. Ils furent rejoints ultérieurement par des personnalités comme Léon de Laborde, qui fut directeur des Archives sous le Second Empire.

La composition de cette commission confirmait son rôle scientifique. Quant à son autorité, elle dépendrait de la place qui lui serait réservée au ministère de l'Intérieur.

De 1837 à 1839, elle releva de la Direction des monuments publics et historiques, qui était dirigée par Jean Vatout, familier du roi Louis-Philippe et de la Cour. Cette instance coiffait le Conseil général des bâtiments civils et des palais royaux, institution puissante qui avait hérité des attributions de la surintendance des Bâtiments du roi. Elle était composée d'architectes, anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome, plus sensibles à la création architecturale qu'à la restauration d'édifices anciens.

Il importait aux historiens que ne soient pas confondus bâtiments civils, susceptibles d'être transformés au gré de leurs affectations, et monuments historiques, dont l'ancienneté des dispositions et des décors devait être respectée.

Fort opportunément, en 1839, la Direction des bâtiments civils et des bâtiments publics fut rattachée au ministère du Commerce et des Travaux publics. La Commission et le Bureau des monuments historiques demeurèrent au ministère de l'Intérieur : Louis Vitet joua un rôle essentiel dans cette manœuvre. Il présida la commission jusqu'à la chute de la monarchie de Juillet : ce furent désormais les préoccupations archéologiques qui dominèrent les débats.

Une catégorie majeure de monuments anciens échappait à la compétence de la Commission des monuments historiques, celle des cathédrales, qui dépendaient de l'administration des Cultes. Comme les bâtiments civils (ministères, grandes écoles, etc.), les cathédrales appartenaient à l'État.

Le clergé affectataire était plus sensible au goût contemporain qu'à leur valeur de témoin historique, d'autant que le Service des cultes ayant pour mission première de permettre la célébration du culte dans des conditions satisfaisantes, l'aménagement des cathédrales devait répondre à la sensibilité des fidèles.

Des sommes considérables furent affectées à la restauration des cathédrales au XIX^e siècle, entraînant souvent de profondes modifications, voire des reconstructions justement critiquées : cette générosité s'efforça de compenser, sous le Second Empire, les effets de la politique extérieure, favorable notamment à l'unité italienne et donc au rattachement des États de l'Église au futur royaume d'Italie.

La commission ne cessa de protester contre cette situation qui prit fin seulement avec la Séparation de l'Église et de l'État.

La commission devait aussi s'affirmer à l'égard d'une autre institution, le Comité des arts et monuments, créé en 1834 par Guizot, alors ministre de l'Instruction publique. Le danger pour la commission provenait dans ce cas non de leur disparité, mais des similitudes de leur composition et même de leurs attributions.

Le comité avait notamment pour objectif d'assurer la publication des textes anciens inédits, historiques ou littéraires. Bientôt la connaissance des monuments anciens fut regardée, elle aussi, comme une science auxiliaire de l'histoire. Dès 1835, il eut dans ses attributions les lettres, la philosophie, les sciences et les arts : il réunissait notamment Victor Hugo, Albert Lenoir et Didron, des membres de la Commission des monuments historiques et, parmi eux, Mérimée, Vitet, Le Prevost et Lenormant. Non seulement il se donna pour mission de publier des textes originaux et des monographies, mais il créa un réseau de correspondants, souvent membres de sociétés savantes, chargés de lui signaler

les découvertes de tout ordre qui survenaient en province ainsi que les périls encourus par certains monuments, voire les restaurations malencontreuses qui s'exécutaient ici ou là. Après une réorganisation intervenue en 1840, Montalembert, Léon de Laborde et Sainte-Beuve en firent également partie.

Comité et commission exercèrent des missions complémentaires. Le comité devait constituer un inventaire scientifique des monuments que ses correspondants bénévoles et ses moyens limités ne lui permirent pas de mener à bien. Cependant pour normaliser les descriptions demandées, il fit rédiger des *Instructions* : c'est ainsi que Mérimée participa à la rédaction du texte concernant l'architecture gallo-romaine et l'architecture du Moyen Âge. De même, le comité publia la *Monographie de la cathédrale de Noyon* de Vitet qui fut longtemps considéré comme un modèle du genre, ainsi que l'étude de Mérimée sur les peintures murales de Saint-Savin. Le rôle de surveillance sur les monuments que le comité exerça par l'intermédiaire de ses correspondants alla en déclinant au cours du siècle, on trouve dans les lettres de Mérimée quelques échos de son agacement sur les commentaires et les principes hautement affirmés du comité, avec lesquels, plus engagé dans les affaires provinciales, l'inspecteur général devait composer.

On conçoit que pendant quelques années au moins, entre le Conseil général des bâtiments civils, qui avait surtout pour préoccupation les constructions neuves et comme référence l'architecture classique, et le Comité historique des arts et monuments qui regroupait des personnalités du monde littéraire et historique, il était parfois difficile à la Commission des monuments historiques de justifier sa spécificité.

L'État aurait pu aussi jouer un rôle indirect, en subventionnant les sociétés provinciales les plus actives et en s'attachant à la définition d'une doctrine scientifique, plutôt que

d'assurer la maîtrise d'œuvre de restaurations lointaines. Certaines sociétés savantes ambitionnaient un rôle plus actif que celui de la recherche. C'est ainsi qu'en 1834, l'année de la création du Comité des arts et monuments, était créée la Société pour la conservation des monuments, actuelle Société française d'archéologie, par un groupe de jeunes érudits dont le plus célèbre fut Arcisse de Caumont. Cette société nationale tint chaque année des réunions dans des villes différentes, se donnant pour mission de sauver de la ruine ou de la démolition des monuments sur l'ensemble du pays. Elle s'était fortement hiérarchisée, comprenant correspondants, inspecteurs et inspecteurs généraux. D'abord mieux implantée dans l'Ouest de la France qu'ailleurs, elle couvrit rapidement l'ensemble du territoire. Caumont aurait souhaité que ce vaste réseau provincial puisse assurer la conservation des monuments avec l'octroi de subventions de l'État. Mérimée nota en marge d'une des demandes de cette société que le gouvernement avait à décider s'il convenait d'aider une compagnie qui prétendait avoir les mêmes attributions que ses représentants officiels. La solution française fut jacobine, au contraire de ce qui s'organisa ailleurs, outre-Manche par exemple.

Guizot s'est expliqué, dans ses *Mémoires*, sur sa conception du rôle de l'État dans ces domaines. De même qu'il chercha à fédérer par le ministère de l'Instruction publique l'action des sociétés savantes, la restauration des monuments anciens lui parut de la compétence de l'État, seul capable de réunir les fonds nécessaires et de répondre de leur emploi. À l'épreuve des années, il s'avère que la force de la commission fut en effet de disposer d'un budget qui, sans être suffisant, lui permettait d'intervenir directement, au contraire du comité dont l'action fut plus scientifique et doctrinale.

En 1837, une circulaire, rédigée par Vitet, avait été adressée par le ministère de l'Intérieur aux préfets pour leur demander

la liste des monuments paraissant dignes de recevoir une allocation de l'État, en raison de leur état de péril. Les monuments devaient être « classés » par ordre d'importance. Pour l'établissement de cette liste, il était recommandé aux préfets de s'adresser aux sociétés savantes de leur département. Ainsi après le Comité des arts et monuments et après la Société pour la conservation des monuments, la Commission des monuments historiques constituait un réseau de correspondants provinciaux : on ne peut être surpris de découvrir qu'il s'agissait souvent des mêmes personnes.

À partir des réponses des préfets et des statistiques départementales existantes, une liste des monuments dignes de bénéficier des allocations gouvernementales fut ainsi élaborée et publiée en 1840, avec un rapport introductif de Mérimée et de Vitet, destiné aux Chambres.

Cette liste constitue encore une référence essentielle pour le Service des monuments historiques : elle nous renvoie l'image des curiosités savantes et des périls dénoncés à cette époque. Elle comprenait environ 0,4 % de monuments dits celtiques (menhirs et dolmens), des monuments gallo-romains (8,5 %), certaines cathédrales ou anciennes cathédrales (7,3 %), des églises médiévales (68 %), des châteaux ou fortifications de l'époque médiévale (9,5 %), de l'architecture civile, essentiellement de belles maisons de la fin du Moyen Âge ou de la Renaissance (4,08 %).

La correspondance échangée par Mérimée et Vitet débute en juillet 1840, avec la présidence de la Commission des monuments historiques par Vitet. Les rapports de tournée adressés antérieurement par Mérimée à Vatout ou au ministre sont très inégalement conservés. Mérimée communique à son « cher président » un compte rendu de ses démêlés avec les architectes départementaux, avec les correspondants et représentants des sociétés savantes, et surtout

avec les autorités provinciales, préfets, sous-préfets, maires et représentants du clergé.

Les lettres ainsi parvenues au président de la commission sont souvent des rapports informels, chargés de le mettre au courant des problèmes, de préparer l'ordre du jour des séances des commissions à venir, de dresser une sorte d'inventaire des cas les plus dignes d'intérêt et les plus périlleux, pour l'inciter à persuader les députés de voter les crédits nécessaires. Grâce à leurs actions conjuguées, le crédit annuel fut doublé dès 1841, et augmenta notablement encore dans les années suivantes. C'est Vitet qui eut l'idée d'utiliser les crédits « extraordinaires », généralement affectés à des travaux d'art ou aux ponts et chaussées, pour des restaurations exceptionnelles dont le montant ne pouvait être pris sur les dotations annuelles insuffisantes. Ainsi en fut-il pour le théâtre romain d'Arles, la restauration de Saint-Ouen de Rouen et celle du château de Blois, qui bénéficièrent d'une sorte de loi de programme, votée par les Chambres, permettant des restaurations complètes qui se voulaient exemplaires.

Avec l'exécution des premiers travaux commencèrent les débats de fond sur les conditions et les limites des interventions. Sur le plan des principes, il y avait accord entre les membres de la commission : il fallait conserver plutôt que restaurer, reprendre les structures, laisser les dépenses de décor à la charge du ministère des Cultes. Cependant, la commission se heurta rapidement à de nombreuses difficultés. Tout d'abord avant 1887, son action ne s'appuyait sur aucun texte législatif, le seul recours pour sauver de la démolition un édifice contre la volonté de son propriétaire était de l'exproprier. En raison de ses moyens limités, cette procédure ne fut que rarement utilisée. Dans un contexte de profondes mutations – accroissement des villes, démolition des remparts, alignement des rues, création de places

dans l'ancien tissu urbain –, la protection des bâtiments anciens devait rester exceptionnelle. Le plus souvent, les communes propriétaires des églises voulaient bien en accepter la conservation, mais considéraient que c'était à l'État, demandeur, d'en assurer seul la dépense : la construction d'une église neuve dans le goût du temps séduisait davantage que le maintien en l'état d'une église ancienne. Le ministère des Cultes en subventionnant les dépenses de mobilier, de vitraux, de carrelages, répondait mieux que la commission au goût du public.

L'emploi des subventions accordées devait souvent décevoir les membres de la commission et les faire passer du rôle d'accusateur à celui d'accusé, notamment de la part des sociétés archéologiques. La bonne exécution des travaux était subordonnée en effet à la qualité des architectes et à celle des entreprises. Les moyens techniques d'intervention étaient très limités, il fallait déposer puis remonter. C'est du choix et de la compétence des architectes qu'il est le plus souvent question dans cette correspondance.

Il existait dans les départements des architectes chargés des bâtiments départementaux qui apparaissaient tout désignés pour intervenir sur les églises qui étaient la propriété des communes, elles-mêmes placées sous la tutelle du préfet. Cependant, ces architectes n'avaient reçu aucun enseignement sur la construction médiévale, et la Révolution, en supprimant les corporations, avait entraîné une rupture profonde dans la formation des entreprises de maçonnerie. Pendant les premières années qui suivirent sa nomination, Mérimée accomplit des tournées avec nombre d'entre eux, notamment Joly-Leterme et Segretain.

L'inégalité des compétences locales, l'éloignement de la commission amenèrent celle-ci progressivement à préférer l'envoi d'architectes parisiens qui lui étaient mieux

connus. Cette politique fut souvent très mal perçue dans les départements et constitua un sujet de discorde avec de nombreuses collectivités locales. En outre, les architectes envoyés de Paris, le plus souvent auditeurs au Conseil général des bâtiments civils, étaient eux aussi surtout formés à l'architecture classique. Passés par l'Académie de France à Rome, ils préparaient la carrière traditionnelle qui se déroulait d'abord dans l'agence d'un maître, avant de lui succéder dans la conservation d'un ou de plusieurs grands édifices parisiens. Ainsi se déroulèrent les carrières de Debret, Vaudoyer, Labrousse.

Les divergences de formation et de compréhension des monuments anciens entre la Commission des monuments historiques et le Conseil général éclatèrent au sujet de la restauration de l'ancienne abbatale de Saint-Denis. Encore les échos qui filtrent dans les lettres échangées parviennent-ils fort assourdis. On sait que Debret avait été chargé sous la Restauration déjà, puis par la nouvelle monarchie de rendre l'ancienne abbatale de Saint-Denis propre à la célébration des grandes cérémonies royales. L'architecte vint le 14 juin 1841 présenter son travail devant la commission : il fut extrêmement blâmé pour avoir « inventé » une nouvelle façade, remonté des tombeaux à partir d'éléments disparates et conçu des inscriptions ridicules. La Commission des monuments historiques se rendit sur place et déposa un rapport fort critique, rédigé par Vitet, Mérimée et surtout Lenormant. Debret était le beau-frère de Duban, lui-même membre de la commission, ce qui explique l'embarras exprimé après coup par Mérimée dans une lettre d'octobre 1842. Il fit ensuite partie avec Vitet d'une commission de conciliation constituée par Vatout, président du Conseil général, avec des membres de l'Institut. Ce fut l'occasion pour la commission de souligner l'incohérence administrative qui mettait

sous la tutelle du Conseil général un monument de l'importance archéologique de Saint-Denis.

Cette expérience joua certainement un rôle dans l'évolution de la politique de la commission, qui s'efforça de faire travailler des architectes indépendants du Conseil général, dévoués à la restauration des monuments anciens et prêts à accepter les longues tournées provinciales épuisantes, d'un rapport financier moins assuré. Cependant, Questel, Constant-Dufeux, Duban, sans choisir délibérément entre le Conseil général et la commission, eurent une action importante au sein du service.

Celui qui joua un rôle déterminant, Viollet-le-Duc, fut introduit par Mérimée qui l'avait connu chez son oncle Delécluze. Séduit par l'intelligence du jeune homme, la clarté de ses idées, son rationalisme, c'est lui qui avança son nom pour Vézelay, après le refus de Duban. Viollet-le-Duc, bien qu'auditeur au Conseil général des bâtiments civils au début de sa carrière, se tenait volontairement à l'écart de la clientèle de l'Académie de France et de l'Institut. De 1842 à 1845, il accompagna Mérimée dans certaines de ses tournées, les deux hommes étant fort contents l'un de l'autre, bien que Viollet-le-Duc fût de plus de dix ans son cadet. La lettre de Mérimée à Vitet de juin 1847 est un ferme plaidoyer contre les critiques formulées par le député de l'Yonne, Garnier, à propos de la restauration de Vézelay et un rappel significatif du rôle d'arbitre joué par la commission.

Excédé par les travaux réalisés par l'architecte Petit dans la crypte de Saint-Bénigne de Dijon, Mérimée avait écrit à Vitet le 29 juillet 1846 qu'il fallait diviser la France entre Viollet-le-Duc, Boeswillwald et Questel, seuls dignes de la confiance du service. Cette conclusion constitue le point d'orgue de douze ans de relations entre la commission et les architectes en province.

Parmi les adversaires habituels de Mérimée, les municipalités tiennent une place de choix : c'est le plus souvent contre les intérêts locaux en effet que s'affirmait l'intérêt public de la conservation de certains monuments. Ainsi se joue la tragi-comédie de Saintes pour le déplacement de l'arc romain et le désenclavement du faubourg de Saint-Palais par un pont. À Orléans, malgré de nombreuses visites et interventions, l'exceptionnelle salle Saint-Lazare de l'hôtel-Dieu fut démolie, et plusieurs maisons médiévales disparurent. Les « grands travaux » de présentation de certains monuments comme les arènes d'Arles ou l'arc de triomphe d'Orange entraînaient des expropriations au prix de négociations difficiles où disparaissaient les crédits de l'État, pendant que les monuments se ruinaient chaque jour davantage.

À Paris, la commission avait peu de pouvoir, en outre Mérimée et Vitet traitant directement entre eux les dossiers parisiens, seuls les échos des affaires importantes parviennent dans leur correspondance. C'est le cas de la construction d'un nouveau palais de justice et de la préfecture de police sur l'emplacement de l'ancien palais médiéval qui inquiète à juste titre les historiens et archéologues de Paris. Les bâtiments projetés enserrent en effet la Sainte-Chapelle dont Duban achève la restauration. Dans cette affaire, la commission et le Conseil général des bâtiments civils firent alliance sans grand succès contre la ville et le ministère de la Justice. La commission perdit la plupart de ses combats parisiens, notamment la conservation de l'hôtel de La Trémoille dont quelques fragments demeurent encore dans la cour de l'École des beaux-arts. Elle négocia en revanche dès août 1842, grâce à l'appui de Tanneguy Duchâtel, l'acquisition de l'hôtel de Cluny où étaient conservées les collections d'Alexandre Du Sommerard, puis elle acquit les collections elles-mêmes. La possibilité de faire communiquer l'hôtel de Cluny avec les thermes de

Julien paraissait aux membres de la commission l'occasion inespérée de réunir dans ces deux espaces médiéval et antique des objets de même date : le musée pourrait en outre abriter les objets en déshérence signalés par les correspondants ou par l'inspecteur général lui-même, pendant ses tournées. Les lettres de Mérimée, impénitent collectionneur, font souvent état de pièces dont il conseille l'achat pour ce musée.

La correspondance adressée par Mérimée à Vitet vaut surtout par ce qu'elle nous apprend sur la province. L'intérêt reconnu aux monuments se fondait soit sur leur ancienneté, soit sur leur typologie. Dans ce dernier cas, l'édifice pouvait être sélectionné parce qu'il constituait le meilleur exemple dans une série, ou parce qu'il présentait des dispositions exceptionnelles par rapport à un type déterminé, mais les ouvrages de référence étaient rares et, dans bien des cas, se limitaient aux publications d'Arcisse de Caumont ; la chronologie que l'on pouvait attribuer aux édifices était donc très approximative. Lors des premières tournées de Mérimée, c'est l'amateur et l'artiste qui semblent réagir en lui plus que l'archéologue. La lettre de juillet 1840, qui constitue en quelque sorte un journal de sa première tournée en Poitou et Saintonge, permet d'emblée d'apprécier la sûreté de son jugement sur la qualité des monuments, les incertitudes qui entourent leur date, les illusions nourries sur la capacité de restaurer « à l'identique ».

Mérimée parlant de l'église de Saint-Généroux la daterait volontiers du VII^e ou du VIII^e siècle, « bien antérieur[e] au XI^e siècle n'en déplaie à Didron ». À Saint-Savin, Mérimée fait grief à l'architecte Dulin, élève de Chenavard, d'ignorer que la construction romane précède toujours la construction gothique, semblant ne pas savoir lui-même que dans certaines provinces la construction romane s'était prolongée au-delà même du XII^e siècle.

Comme ses contemporains, il néglige l'importance de la nature du matériau et de la technique ancienne qui, pour la sculpture ou les peintures murales, ont plus d'importance sans doute que la pertinence iconographique. S'il identifie immédiatement la qualité des églises de Melle, il affirme sans hésitation qu'« avec de l'argent et un architecte zélé qui surveillerait les maçons du pays, il serait très facile de compléter les magnifiques archivoltes de la façade dont tous les claveaux sont sculptés d'une façon informe »... Il écrit dans sa lettre du 24 septembre 1844 sur l'église de Saint-Généroux : « Aujourd'hui on peut très facilement remplacer des portions de moulures, reficher des portions de mosaïque qui vont tomber, enfin reproduire très exactement la décoration primitive. »

L'ignorance du mode de construction ancien, l'utilisation de techniques inadaptées, voire contraires à notre déontologie de la restauration, ne sont nulle part plus évidentes peut-être qu'à Germigny où travaille l'architecte Delton (lettre du 4 septembre 1844). Là encore, Mérimée donne pour consigne à l'architecte de prendre soin de ce qui restait de l'ornementation de stuc « qui remonte à la construction primitive » et constitue « un exemple unique de l'emploi du stuc au Moyen Âge ». Il conseille même « de rétablir des ornements courants qui se détruisent et dont il faut conserver les types, pendant que cela est encore possible ».

Sous la Restauration, les communes et les fabriques avaient souvent fait badigeonner à la chaux leurs églises. Au contraire, la jeune génération romantique avait découvert que l'architecture médiévale comme l'architecture antique était polychrome. Les procès-verbaux du Comité des arts et monuments sont remplis de découvertes de peintures murales, auxquelles la population voudrait redonner leur fraîcheur originelle. À Saint-Savin, la population locale a pris

Mérimée « pour une espèce de fou », parce qu'il lui interdisait de restaurer leurs peintures.

Caumont, passé à Saint-Savin quelque temps avant Mérimée, aurait dit que « si l'on restaurait ces peintures dans le style original, en observant bien le caractère primitif [...] l'effet serait merveilleux ». Mérimée découvre en septembre 1844 les « barbouillages » de la voûte faits par des restaurateurs locaux inspirés par le curé et mal surveillés par Joly-Leterme et revient quelque temps après pour vérifier que l'on a bien enlevé certains repeints et atténué les couleurs.

Les moulages, les copies paraissent la solution la plus satisfaisante pour conserver le souvenir de ce qui risque de disparaître et que le budget de la commission ne pourra sauver. Le Comité des travaux historiques ayant accepté de financer une campagne de copies des peintures de Saint-Savin et d'en assurer la publication, est immédiatement posé le problème de la personne du copiste. La lettre du 15 juillet 1840 situe drolatiquement l'opinion commune sur Dauzats, « avant que ses campagnes l'eussent perverti », ou sur Amaury-Duval, auquel il faudrait payer dix jours de salaire pour dessiner une tête. On sait que ce fut Seguin, élève de Delaroche, qui fut finalement retenu. Certaines lettres de Mérimée montrent qu'il ne fut pas toujours satisfait de ses services.

Outre les peintures murales, la sculpture, les mosaïques, les vitraux couraient également de grands dangers. Le Comité des arts et monuments signalait en janvier 1844 que Thévenot, maître-verrier clermontois, proposait au ministère des Cultes de restaurer les verrières de la cathédrale de Chartres : « on veut *refondre* les vitraux de Chartres, c'est-à-dire les mettre en pièces et les remplacer par des verres modernes ». L'affaire en resta là, mais Thévenot intervint fréquemment dans des restaurations de vitraux anciens pour le ministère des Cultes ou pour la Commission des monuments historiques.

En dépit de sa volonté de recourir à des principes objectifs, les goûts de Mérimée transparaissent à travers ses rapports : deux chapiteaux « m'ont paru tellement bien sculptés que je les soupçonne d'être romains. [...] Cette façade est décidément ce que je connais de plus beau après Saint-Gilles. » La noblesse de Lessay lui paraît également antique, ce qui ne l'empêche pas d'être séduit par la délicatesse de la sculpture de Chauvigny et par la sculpture fouillée de Saint-Jouin-de-Marnes. En outre, Saint-Pierre de Lisieux « ressemble comme deux gouttes d'eau à une cathédrale anglaise. C'est grand, froid, lourd, régulier et ennuyeux ».

En schématisant un peu, on pourrait dire qu'il est partagé entre ses références antiques, très solides et précises, et un goût spontané pour une sculpture précieuse et savante.

Progressivement, le ton de la correspondance devient plus grave, les problèmes budgétaires plus présents. La connaissance des sujets s'affirme chez Mérimée, qui agit en gestionnaire, responsable des fonds publics, avec un sérieux qui correspondait d'ailleurs au caractère de Vitet. L'inspecteur général se révèle rarement le défenseur des causes perdues, Saintes est sauvé par Taylor, Saint-Germer par Montalembert, mais il fait confiance à une petite poignée d'architectes et reste ferme dans les tempêtes.

Le cynisme n'est chez lui qu'apparent : le cœur lui saigne souvent devant l'état de ruine et d'abandon de certains monuments. À Fontgombault, dont il trouve le chœur gothique admirable, il faudrait pouvoir acheter ce qui est tombé en des mains privées, mais comment « trouver de l'argent pour des acquisitions, quand nous n'en avons pas pour des réparations ? ». L'apparente froideur qui a été reprochée à Mérimée est souvent la réponse blasée de celui qui constate que les échecs et les erreurs sont inévitables, comme en témoigne la lettre du 21 septembre 1845 sur Saint-Menoux.

Cette correspondance, que complètent pour le fond les dossiers et les procès-verbaux de la commission, possède une liberté de ton dont il serait difficile de trouver l'équivalent dans les archives administratives. Le tombeau de sainte Quitterie au Mas d'Aire-sur-l'Adour, le culte rendu à celui d'Agnès Sorel à Saint-Ours de Loches lui fournissent l'argument d'autant de plaisantes comédies volontiers anticléricales. L'aisance avec laquelle il campe ces scènes de la vie politique provinciale fait de lui l'auteur d'un autre chapitre de la *Comédie humaine*, celui de l'érudition archéologique.